

FCP SALAMETT PLUS**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2008**

Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP SALAMETT PLUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP SALAMETT PLUS arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du FCP SALAMETT PLUS à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Le Rapprochement de l'actif net tel qu'il figure au niveau de la situation du dépositaire et celle issue de la comptabilité, fait apparaître une différence de 2078 Dinars qui résulte essentiellement des faits suivants :

- Une différence au niveau de la répartition de la plus value constatée lors de l'acquisition de 1 500 BTA MAI2022 6,9% et 500 BTA MARS2012 6%.

- Une différence au niveau de la répartition de la moins value constatée lors de l'acquisition de 500 BTA FEV2015 7%.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

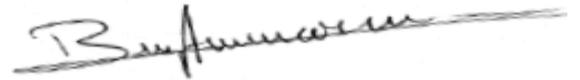
Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers ,l'actif net de SALAMETT PLUS est employé, à la date du 31-12-2008, à hauteur de 82,54 % en des BTA , des emprunts obligataires et de placement à plus d' un an (respectivement pour 44,06%, 18,67%, 19,81%) ce qui est au dessus du taux d'emploi maximum de 80% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du code des OPCVM.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, 30 mars 2009

Malek BEN AMMAR



FCP SALAMETT PLUS

Bilan arrêté au 31/12/2008

(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1-	Portefeuille titres	4 288 697	3 144 920
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1 -	-
	b. Obligations et valeurs assimilées	4.2 4 288 697	3 144 920
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	2 619 346	1 324 726
	a- Placements monétaires	2 400 000	1 000 000
	b- Disponibilités	219 346	324 726
AC3-	Créances d'exploitation	174 350	111 979
AC4-	Autres Créances	841	7 461
TOTAL ACTIF		7 083 234	4 589 086
<u>PASSIF</u>			
PA1-	Opérateurs créditeurs	16 146	3 703
PA2-	Autres créditeurs divers	-	-
TOTAL PASSIF		16 146	3 703
<u>ACTIF NET</u>			
CPI-	Capital	4.4 6 785 973	4 398 466
CP2-	Sommes Distribuables	281 115	186 917
	a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		
	b - Sommes distribuables de l'exercice	281 115	186 917
ACTIF NET		7 067 088	4 585 383
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 083 234	4 589 086

FCP SALAMETT PLUS
ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31-12-08
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2008	Exercice Clos le 31/12/2007
PR1-	Revenus des portefeuille titres	4.3	200 091
	a. Dividendes		96 472
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		200 091
PR2-	Revenus des placements monétaires		104 042
			25 777
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		304 133
CH1-	Charges de gestion des placements	4.5	(43 657)
			(9 427)
	REVENU NET DES PLACEMENTS		260 476
CH2-	Autres charges	4.6	(6 553)
			(2 930)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		253 923
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		27 192
			77 025
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		281 115
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(27 192)
			(77 025)
	Variation des plus (ou moins) values potentielles / titres		2 177
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1
	Frais de négociation		(632)
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		255 468
			110 985

FCP SALAMETT PLUS
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice de 12 mois clos le 31-12-08
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
AN1		
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
- <u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	255 468	110 985
a- Résultat d'exploitation	253 923	109 892
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 177	1 092
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	1
d- Frais de négociation	(632)	-
AN2		
- <u>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</u>	(272 550)	-
AN3		
- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	2 498 787	4 474 398
a / Souscriptions	6 134 969	4 912 383
Capital	5 861 485	4 823 310
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur	(5 014)	(4 593)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice antérieur	208 657	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	69 842	93 666
b / Rachats	(3 636 182)	(437 985)
Capital	(3 477 043)	(421 660)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur	3 515	316
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice antérieur	(120 004)	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(42 649)	(16 641)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 481 705	4 585 383
AN4		
- <u>ACTIF NET</u>		
en début de période	4 585 383	0
en fin de période	7 067 088	4 585 383
AN5		
- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de période	440 165	0
en fin de période	678 550	440 165
VALEUR LIQUIDATIVE	10,415	10,417
TAUX DE RENDEMENT	(0,02%)	4,17%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**AU 31-12-2008****1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT *SALAMETT PLUS***

FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 28-12-2006 n° 557/6

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 02/01/2007.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/08 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date du 31/12/2008, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue,

selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.08 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.1- Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-08	% actif net
Emprunt d'Etat	3 045	3 003 828	3 007 098	42.55%
BTA_6.00_03/2012	200	197 400	198 330	2.8%
BTA_6.00_03/2015	300	296 700	297 335	4.2%
BTA_6.10_03/2013	450	438 458	441 561	6.2%
BTA_6.90_02/2022	1 500	1 460 165	1 463 599	20.71%
BTA_7.00_07/2015	500	507 653	505 060	7.15%
BTA_7.50_07/2014	20	21 107	20 808	0.3%
BTA_8.25_07/2014	75	82 346	80 405	1.1%
Obligations	13 100	1 287 200	1 281 600	18.13%
SIHM 2008	4 000	400 000	400 000	5.6%
PANOBOIS 2007	2 000	200 000	200 000	2.8%
ATB 2007/1	7 100	687 200	681 600	9.6%
TOTAL	16 145	4 291 028	4 288 698	60.68%

4.2 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-08	Exercice Clos le 31-12-07
Intérêts courus sur BTA	106 433	106 156
Intérêts courus sur emprunt obligataire ATB 2007/1	23 860	4 907
Intérêts courus sur emprunt obligataire SIHM 2008	6 228	
Intérêts courus sur emprunt obligataire PANOBOIS 07	7 579	
Intérêts sur placement	30 250	916
Total	174 350	111 979

4.3 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-08	Exercice Clos le 31-12-07
Revenus des BTA	163 356	91 565
Revenus des obligations	36 735	4 907
Total	200 091	96 472

4.4 - Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 7 067 088 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	6 782 953
Variation de la part Revenu	284 135
Variation de l'Actif Net	7 067 088

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2008 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2008

Montant:	4 398 466
Nombre de titres :	440 165
Nombre d'actionnaires :	24

Souscriptions réalisées

Montant:	5 861 485
Nombre de titres émis :	586 003
Nombre d'actionnaires nouveaux :	14

Rachats effectués

Montant:	3 477 043
Nombre de titres rachetés :	347 618
Nombre d'actionnaires sortants :	6

Autres effets/Capital

Plus value réalisée sur cession titres:	
Régularisation des sommes non distribuables :	888
Variation des plus values potentielles :	2 177

Capital au 31-12-2008

Montant:	6 785 973
Nombre de titres :	678 550
Nombre d'actionnaires :	32

4.5- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP SALAMETT+.

4.6- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à 6 553 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Redevance CMF	6 378	2 493
Publicité et publication	24	400
Charges diverses	151	37
Total	6 553	2 930

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1- Transaction avec les parties liées**

- La convention de gestion qui lie la société AFC et le FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,5% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement.

Le montant payé par FCP SALAMETT PLUS au titre de l'exercice 2008 s'élève à 28 060 DT HT.

- La convention de dépôt qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission égale à 0,1% HT des actifs nets sans toutefois dépasser 5 000 Dinars pour l'année 2008. Aucun paiement n'a été effectué au titre de l'exercice 2008.

5.2 Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.